



**Conseil "Transports, télécommunications et énergie"
(questions relatives aux télécommunications)
Bruxelles, le 3 décembre 2019**

Présidente: **Sanna Marin**, ministre finlandaise des transports et des communications

La **session débutera** à 9h30.

Le Conseil évaluera les progrès accomplis concernant une proposition visant à actualiser les **règles en matière de protection de la vie privée dans le cadre des communications électroniques**.

Les ministres tiendront ensuite un débat d'orientation sur **l'Union européenne en tant que centre névralgique de l'usage éthique des données**.

Le Conseil adoptera également des conclusions relatives à **l'importance de la 5G pour l'économie européenne et à la nécessité d'atténuer les risques pour la sécurité liés à la 5G**.

Sous le point "Divers", la présidence communiquera aux ministres des informations sur la proposition législative en cours d'examen relative au Centre européen de compétences en matière de cybersécurité et au Réseau de centres nationaux de coordination.

La présidence communiquera aux ministres des informations relatives à la conférence sur l'économie des données et à la conférence sur l'administration numérique, qui se sont tenues toutes deux à Helsinki cet automne.

La future présidence croate présentera son programme de travail.

Au cours du déjeuner, les ministres tiendront un débat informel sur l'intelligence artificielle et l'automatisation.

Conférence de presse: +/- 14h30

* * *

[Conseil "Transports, télécommunications et énergie" \(Télécommunications\) - Page de la réunion](#)
[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)
[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Vie privée et communications électroniques

Le Conseil prendra note des progrès réalisés en ce qui concerne une proposition visant à actualiser les **règles en matière de protection de la vie privée dans le cadre des communications électroniques** (rapport sur l'état des travaux: xxx/19).

Le projet de règlement vise à assurer un niveau élevé de protection de la vie privée, des communications et des données à caractère personnel dans le secteur des communications électroniques. Il a aussi pour but de créer des conditions de concurrence équitables pour les fournisseurs de services divers et de garantir la libre circulation des données et services de communications électroniques dans l'UE. Il remplacera la [directive "vie privée et communications électroniques" actuellement en vigueur](#), mise à jour pour la dernière fois en 2009, et complètera le [règlement général sur la protection des données](#), qui s'applique depuis le 25 mai 2018.

En vertu de la [proposition sur la vie privée et les communications électroniques](#), la confidentialité des communications s'appliquerait au contenu de la communication comme aux métadonnées - par exemple, l'identité du destinataire de l'appel, l'heure et la localisation des appels ainsi que les sites web visités. La proposition contient par ailleurs des règles plus rigoureuses concernant les pourriels et les communications commerciales.

Le champ d'application des règles de protection de la vie privée serait étendu pour couvrir non seulement les télécommunications traditionnelles, mais aussi les fournisseurs de nouveaux services tels que les applications de messagerie instantanée et le webmail.

La Commission a également proposé de nouvelles règles concernant les cookies et le consentement requis pour avoir accès à des informations sur l'appareil d'un utilisateur.

En ce qui concerne les derniers développements intervenus au cours des sessions du Conseil, le **Conseil "Télécommunications"** a procédé à un échange de vues sur la proposition en décembre 2018 et, en juin de cette année, il a fait le point sur les progrès réalisés jusque-là ([9351/19](#)).

Cet automne, la **présidence finlandaise** a travaillé de manière intensive sur la proposition. Elle a examiné toutes les questions importantes soulevées par les délégations, telles que la prévention en ce qui concerne les images pédopornographiques, la protection des informations stockées dans les équipements terminaux, le champ d'application du projet de règlement, la conservation des données, la coopération entre les différentes autorités, le rôle et la participation du comité européen de la protection des données, et la manière dont la proposition de règlement "vie privée et communications électroniques" interagira avec les nouvelles technologies, en particulier dans le cadre de la communication de machine à machine et de l'internet des objets. Pour en savoir plus sur ce dossier, veuillez consulter le rapport sur l'état d'avancement des travaux.

Procédure: la Commission a présenté sa proposition en janvier 2017. Cette proposition est l'une des actions prévues par la stratégie pour un marché unique numérique afin de renforcer la confiance et la sécurité au sein du marché unique numérique.

Pour être adopté, le texte devra être approuvé à la fois par le Conseil et par le Parlement européen. Celui-ci a adopté son mandat de négociation en octobre 2017.

[Le marché unique numérique en Europe](#) (informations générales)

L'Union européenne en tant que pôle d'utilisation éthique des données

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur la question de **L'Union européenne en tant que pôle d'utilisation éthique des données** (document d'information de la présidence [14070/19](#)).

Les données revêtent une importance indéniable dans l'économie et la société d'aujourd'hui. Le Conseil européen et le Conseil ont récemment fourni des orientations stratégiques dans lesquelles ils soulignent la nécessité de continuer à développer l'économie des données, et l'UE a récemment adopté des actes législatifs pertinents dans ce domaine, par exemple en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la libre circulation des données à caractère non personnel et une plus grande disponibilité des données du secteur public.

Le [nouveau programme stratégique 2019-2024](#) que le Conseil européen a adopté en juin 2019 fixe les priorités de l'UE pour les cinq prochaines années. Dans le cadre d'une de ces priorités, intitulée "Développer notre base économique: le modèle européen pour l'avenir", le Conseil européen reconnaît l'importance que revêt le virage numérique à cet égard et souligne qu'il importe de poursuivre les travaux sur l'ensemble des aspects de la révolution numérique, y compris les données.

Dans ses [conclusions sur l'avenir d'une Europe fortement numérisée après 2020: "Stimuler la compétitivité numérique et économique dans l'ensemble de l'Union et la cohésion numérique"](#), adoptées en juin 2019, le Conseil a également mis l'accent sur la nécessité de continuer à favoriser, développer et déployer l'économie européenne fondée sur les données.

En 2018, l'UE a adopté un [règlement sur la libre circulation des données](#) pour promouvoir l'utilisation des services en nuage en interdisant des mesures restrictives injustifiées en matière de localisation des données à caractère non personnel. Ce règlement facilite aussi le changement de fournisseur de services en nuage pour les utilisateurs professionnels, notamment grâce à l'élaboration de codes de conduite par autorégulation concernant le portage des données.

La [directive concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public](#), adoptée en juin 2019, améliorera la disponibilité des données du secteur public. Grâce à ces règles, le secteur public montre l'exemple dans le domaine du partage des données.

L'UE a également défini des normes mondiales en matière de protection des données à caractère personnel en adoptant le [règlement général sur la protection des données](#) (RGPD), qui s'applique depuis mai 2018. Le RGPD renforce les droits des personnes à déterminer l'utilisation des données les concernant et constitue ainsi la pierre angulaire d'une économie des données centrée sur l'humain.

Bien que ces éléments constitutifs essentiels soient désormais en place, le tableau de l'économie et de la société des données de l'UE n'est pas encore complet. Afin de définir la voie à suivre pour les prochaines étapes, la présidence invitera les ministres à se pencher sur les questions suivantes:

- *En plus des actions déjà entreprises, quels sont les actions et instruments qui sont nécessaires de toute urgence pour stimuler l'économie européenne des données et faire de l'Union européenne un pôle d'utilisation éthique des données?*
- *Quelles mesures peuvent être prises pour encourager le partage de données entre entreprises en Europe au cours des cinq prochaines années?*
- *En ce qui concerne les algorithmes et les systèmes intelligents et autonomes, que peut-on faire pour promouvoir et assurer une approche centrée sur l'humain, le respect de la vie privée et la sécurité, afin de renforcer la confiance dans l'économie des données?*

Le débat ministériel orientera les travaux futurs dans ce domaine.

Importance de la 5G et nécessité d'atténuer les risques pour la sécurité liés à la 5G

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur **l'importance de la 5G pour l'économie européenne et la nécessité d'atténuer les risques pour la sécurité liés à la 5G**.

L'UE a adopté des textes législatifs en vue de faire face aux risques liés à la 5G en matière de cybersécurité, notamment la directive concernant la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (SRI) de 2016 et le code des communications électroniques européen de 2018. Le cadre européen de certification de cybersécurité établi par le règlement sur la cybersécurité, adopté en avril de cette année, devrait améliorer le niveau de cybersécurité des produits, services et processus dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Parmi les propositions en cours d'examen relatives au cadre financier pluriannuel, la proposition de programme pour une Europe numérique donnera la priorité à la cybersécurité, et la proposition de mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MPIE) comprend une initiative sur les corridors transfrontières RTE-T 5G (réseau transeuropéen de transport).

Des efforts particuliers sont actuellement déployés au niveau de l'UE pour améliorer la sécurité des réseaux 5G, sur la base notamment de la recommandation de la Commission sur la cybersécurité des réseaux 5G ([8068/19](#)). Une évaluation coordonnée des risques au niveau européen a été publiée en octobre 2019 en tant que première suite donnée à la recommandation, et une "boîte à outils" pour la sécurité de la 5G, visant à définir des méthodes et des outils communs efficaces pour atténuer les risques liés aux réseaux 5G, devrait être mise au point d'ici la fin de l'année.

Les conclusions qui seront adoptées par le Conseil devraient, entre autres, définir un certain nombre de composants de la sécurité des réseaux 5G et formuler des observations sur la diversification, la fiabilité et la crédibilité des fournisseurs de composants essentiels. Les conclusions seront rendues publiques après leur adoption par le Conseil. Elles seront publiées au Journal officiel de l'Union européenne.

[Cybersécurité en Europe: des règles plus strictes et une meilleure protection](#) (informations générales)

[Communiqué de presse de la présidence sur le rapport des États membres sur l'évaluation coordonnée de l'UE relative à la sécurité des réseaux 5G](#)

Divers

- Proposition législative en cours d'examen: règlement établissant le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité et le Réseau de centres nationaux de coordination
 - *Informations communiquées par la présidence*
 - Conférence sur l'économie des données (Helsinki, 25 et 26 novembre 2019)
 - *Informations communiquées par la présidence* ([14353/19](#))
 - Conférence sur l'administration numérique (Helsinki, 22 octobre 2019)
 - Informations communiquées par la présidence ([14377/19](#))
 - Programme de travail de la prochaine présidence
 - Informations communiquées par la délégation croate
-